



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : / (corr. DPC : M. E. Demelenne)
Réf. NOVA : 07/pfu/1763256 (corr. DU : Mme C. Defosse)
Réf. CRMS : AA/KD/FRT30014_687_Parc Jupiter_jeux
Annexe : /

Bruxelles, 23/03/2022

Monsieur le Directeur,

Objet : FOREST. Avenues Besme, Jupiter et Gabriel Fauré – parc Jupiter.
Demande de permis unique portant sur le réaménagement de la plaine de jeux et sur la proposition de palette végétale (art. 191).

Avis conforme de la CRMS

En réponse à votre courrier du 22/02/2022, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 16/03/2022.

L'Arrêté du Gouvernement du 26/03/1998 inscrit sur la liste de sauvegarde le parc Jupiter à Forest.

Pour rappel, en sa séance du 13 janvier 2021, la CRMS a émis un avis conforme favorable sous conditions sur le projet de restauration et de réaménagement du parc Jupiter. Son avis était défavorable sur le volet concernant la plaine de jeux. Dans son avis, la Commission demandait « *de revoir son ampleur et le type de jeux proposés, ainsi que son implantation, le cas échéant. L'ensemble devra être discret, en phase avec la nature, dans la zone de lisière, sans que les aménagements ne lui nuisent, et sans abattre l'if existant. Les modifications à apporter à ce volet précis du dossier de restauration étant substantielles, la CRMS demande d'introduire une nouvelle proposition accompagnée de nouveaux plans* ».

Projet modifié (art. 191)

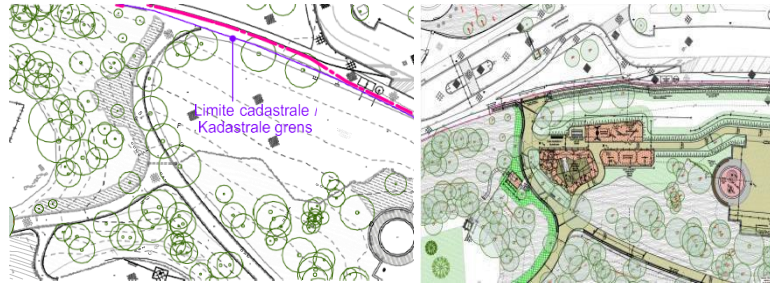
Le Fonctionnaire délégué a fait application de l'article 191 en date du 19 mai 2021, imposant parmi les conditions de revoir l'implantation et l'ampleur de la plaine de jeux conformément à la demande de la CRMS. C'est sur les plans modifiés introduits par le demandeur que la CRMS est invitée à se prononcer. La présente demande comprend également une nouvelle proposition de palette végétale. Le projet du chemin en gazon renforcé (côté Besme) et celui des potagers privatifs sont abandonnés.

Avis de la CRMS

- Concernant la plaine de jeux :

Bien que l'ampleur et la configuration de la plaine de jeux aient été revues, la CRMS estime que le nouveau projet de plaine de jeux ne répond pas à son avis du 13 janvier 2021¹ et ne témoigne toujours pas d'une approche paysagère intégrée.

¹ https://crms.brussels/sites/default/files/avis/667/FRT30014_667_PUN_Parc%20Jupiter.pdf



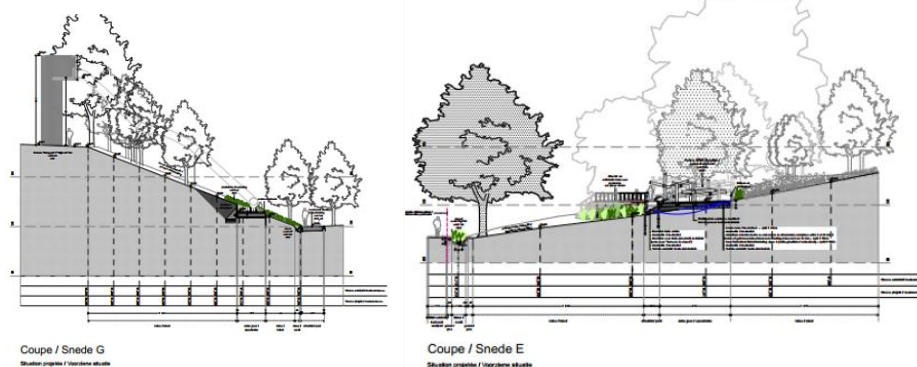
A gauche, la situation existante de la zone concernée par la plaine de jeux.
A droite, la proposition jointe à la demande de PU en 2021 (extraits du dossier)



Nouvelle proposition (art. 191) (extrait du dossier)

Ainsi, bien que la plaine de jeux ait été rapprochée de la zone de lisière et qu'elle ne soit plus morcelée, le toboggan de la plaine de jeux est maintenu de l'autre côté du chemin et n'a donc pas été inclus dans le regroupement des différents espaces de jeux. Sa structure de 9 mètres de haut, particulièrement massive et monumentale, sera très visible et peu adaptée à la qualité patrimoniale du parc Jupiter.

La Commission est défavorable au maintien du toboggan de l'autre côté du chemin et demande de le déplacer à proximité du nouveau module de jeux et d'y faire aboutir son arrivée (dans la même zone). Elle demande de privilégier un modèle de toboggan moins élevé et plus léger pour l'intégrer discrètement au reste du parc, voire de jouer avec le dénivelé pour minimiser son impact en hauteur. La Commission invite le demandeur à considérer ce volet du dossier comme de l'architecture du paysage et à mieux tirer parti des potentiels et caractéristiques du site pour répondre aux besoins ludiques.



A gauche, la situation projetée du toboggan (coupe G). A droite, celle de la plaine de jeux avec la rambarde (coupe E)
(extraits du dossier)

En ce qui concerne la nouvelle structure en bois, la CRMS n'est pas favorable au modèle de rambarde qui risque d'être très visible aussi. Elle demande d'opter pour un modèle plus discret ou d'adapter le module de jeux à la morphologie du terrain existant de manière à éviter ce type de dispositifs trop présents.

- Concernant la palette végétale :

Les zones de plantations ont été revues. Une nouvelle palette végétale est proposée en grande partie indigène, afin de favoriser au mieux la biodiversité. **La CRMS estime que la nouvelle proposition constitue une amélioration, à l'exception du choix des graminées qu'elle déconseille fortement en raison du vide laissé dans le paysage après leur coupe automnale.**

- Concernant le chemin en gazon renforcé côté Besme :

La CRMS prend acte que le chemin en gazon renforcé est retiré du projet et que la configuration actuelle du talus sera conservée. Par contre, le dispositif de la noue est maintenu mais déplacé en contre-bas du talus.

- Concernant le terrain de football :

A la place des potagers privatifs (ou collectifs pour petit nombre), la fonction sportive du terrain de football sera maintenue. La dalle de béton imperméable sera enlevée et remplacée par un gazon naturel renforcé, perméable. **La CRMS souscrit au maintien du terrain de football mais elle attire l'attention sur l'importance de choisir un type de gazon renforcé perméable qui soit adapté à la pratique sportive. Elle invite l'auteur de projet à se renseigner à ce sujet.**



Exemples de gazons renforcés (photos CRMS)

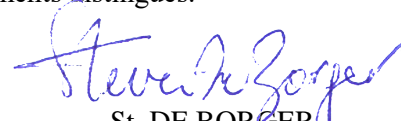
- Concernant le verger :

La CRMS s'étonne du nombre limité d'arbres à planter (3 ?). D'après elle, la zone qui s'étend sur 12 ares devrait pouvoir en accueillir plusieurs (de 8 à 18) et étoffer ainsi l'attrait paysager du verger. **Elle demande de revoir le dossier en concertation avec la DPC sur ce point.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE

Secrétaire


St. DE BORGER

Vice-Président

c.c. à : edemelenne@urban.brussels ; cdefosse@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ;
restauration@urban.brussels ; urban_avis.advis@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; kdepicker@urban.brussels ;
crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels